

PV AG Tangoua Bissanan

Présents : François Perraudin (Tounet), Christian et Bernadette Bidaud, Marie-Thérèse Pellissier, Sylvain Morand, Emilienne Morand, Jean-Michel May.

1. Election du comité.

Le comité est reconduit à l'unanimité à l'exception du caissier. A partir d'aujourd'hui Christian Bidaud est le nouveau caissier.

2. Rapport des comptes.

- **2.1 Rapport des contrôleurs**

Emilienne donne la parole à Jean Michel May, un des deux vérificateurs des comptes.

Les comptes : il y a un solde de 3236.26-

11090.- qui correspondent aux relevés bancaires.

Totalité des dons : 7853.54 CHF

Les mouvements financiers de l'association s'effectuent comme suit :

Les fonds sont versés sur le compte Raiffeisen de l'Association dont Emilienne est titulaire, qui verse sur le compte de Sylvain au Burkina, qui à son tour donne l'argent à Nathalie Kaboré.

La quasi-totalité des frais sont justifiés à l'exception d'environ 50.- de frais bancaires.

Il serait souhaitable qu'un compte d'association soit créé au Burkina Faso.

Nous félicitons les comptables de l'association.

Jean-Pierre Guex, Notaire et Jean-Michel May.

- **2.2 Gestion du compte**

La gestion du compte à la Raiffeisen devra être transférée de Damien à Christian et il faudra instaurer une double signature d'Emilienne et Christian pour les versements.

3. Relecture des Statuts et corrections

François relit tous les articles.

Article 4 supprimer : « des paroissiens du Val de Bagnes »

Article 6

Présidente : Emilienne

Vice-Président : François Perraudin

Caissier : Christian Bidaud

Secrétaire Sylvain Morand

Membre : Marie-Thérèse Pelissier

Membre : Bernadette Bidaud.

On retire les noms pour ne laisser que les postes dans les Statuts. On ajoute un sous-titre « Comité » après le titre de l'article.

Supprimer la dernière phrase de l'article 6

Article 7 : supprimer « écrite » et ajouter à la fin « et en payant une cotisation annuelle. »

Supprimer la dernière phrase.

Article 8

Enlever « au moins 6 mois etc. »

Enlever les deuxièmes et troisièmes points.

Article 9

Modifier : « L'AG fixe le montant des cotisations annuelles » supprimer la phrase suivante.

III

Article 10

Remplacer « les auditeurs » par les « contrôleurs des comptes »

IV

Article 11.

Article 12

Enlever « inaliénables »

Supprimer « surveillance »

Remplacer « auditeurs externes » par « contrôleurs des comptes »

Enlever « auditer »

Enlever « surveillance »

Article 13

Remplacer « un mois » par « 2 semaines »

Enlever le paragraphe « Quorum »

Enlever « modes de réunion » et « représentant indépendant »

Article 14.

V

Article 15 :

Bénévolat, ne laisser que : « agissent bénévolement »

Article 16

Article 18

Enlever « deux fois ».

Article 19

Article 20

Article 21

Enlever « un mois à l'avance »

Enlever la dernière phrase du même paragraphe.

Article 22

VI

Article 24

Enlever le premier paragraphe

Deuxième paragraphe : « L'association nomme 2 vérificateurs des comptes indépendants du comité qui devront établir un rapport à l'attention de l'AG »

Article 25

Article 27

Lieu et date de la modification des Statuts.

La modification des statuts est acceptée à l'unanimité le 08 mars à vollège.

4. Présentation du nouveau projet de forage à lolonorio

La présentation a été faite par Emilienne.

5. Divers.

Besoin de formation en agriculture pour le premier forage. Le tarif de formation a été revue à la baisse par le formateur à 150'000 francs CFA. Nathalie va superviser la formation.

Christian demande que le formateur nous informe sur la durée, le contenu et le nombre de bénéficiaires à sa formation.

Concernant le suivi de la gestion du forage, Emilienne a constaté que Victor son frère ne pourra pas s'en occuper. Nathalie est revenue sur sa décision et accepte d'assurer la supervision de la gestion du forage. Elle commencera en avril et notre association lui versera 50.- par mois à partir d'avril.

Pour le forage de lolonorio, vu son éloignement, Emilienne propose que ce soit cette fois Victor qui assure le suivi, le contact avec les autorités, etc. parce qu'étant originaire de la commune il a un meilleur ancrage.

Christian propose qu'on demande combien ils payent pour l'eau actuellement. On va adapter le montant de ce qu'on va demander pour leur participation.

Date de la prochaine réunion : Lundi **12 mai à 18h** chez Marie-Thérèse.

Date : Vollèges le 08 mars 2025

Signatures : Sylvain Morand